



Conseil d'administration du 09 décembre 2026

**Délibération n°25/39
Bilan à mi-parcours du projet d'établissement**

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre,

Le conseil d'administration, convoqué le 25 novembre 2025, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- Le code général des collectivités territoriales et notamment son article R1431-7 ;
- Le code de l'éducation et notamment ses articles L216-2 et R461-1 à 7 ;
- L'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;
- L'arrêté du 23 avril 2025 portant classement du conservatoire à rayonnement régional d'Aubervilliers-La Courneuve pour une durée de 7 ans ;
- L'avis favorable du 31 mars 2025 de la direction générale de la création artistique au renouvellement du classement du CRR 93 Jack Ralite comme conservatoire à rayonnement régional dans les spécialités musique, danse et théâtre ;
- Le courrier du 23 avril 2025 adressé par madame Anne NOUGIER, adjointe à la sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche au sein de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, relatif au renouvellement du classement du CRR 93 Jack Ralite comme conservatoire à rayonnement régional ;
- Les Statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite », et notamment son article 11 ;
- La délibération 23/24 du 27 septembre 2023 portant approbation du projet d'établissement 2023-2028 ;
- Le projet d'établissement 2023-2028 du CRR 93 Jack Ralite annexé, proposé par son directeur monsieur Alexandre GRANDÉ, ainsi que la note complémentaire.

EXPOSÉ

Depuis la délibération n°23/24 du 27 septembre 2023, le CRR 93 Jack Ralite met en œuvre son projet pédagogique, artistique et culturel 2023-2028, conçu autour de trois grands axes essentiels : l'évolution des contenus pédagogiques, le développement du réseau territorial et l'amélioration de la vie de l'établissement.

Trois ans plus tard, un bilan de mi-parcours s'impose. Il ne s'agit ni de réécrire le projet, ni d'ouvrir un nouveau cycle, mais de mesurer le chemin parcouru : ce qui a été concrètement réalisé dans les

cursus, dans les actions d'EAC et de scène, dans les réseaux de partenaires, dans la qualité de vie au sein de l'établissement et dans son inscription territoriale, nationale et internationale.

Cette démarche de bilan vise tout autant à objectiver les avancées qu'à dégager des perspectives : repérer ce qui fonctionne et doit être consolidé, identifier les points de vigilance, prioriser les actions à conduire d'ici 2028, notamment en matière d'évaluation, de handicap, de mutualisation via le réseau des conservatoires, de liens avec le Pôle Sup'93, d'éco responsabilité, de mécénat et de communication, entre autres.

Ainsi, cette démarche doit permettre au conseil d'administration et à l'équipe du CRR 93 de disposer d'une vision claire et partagée de la trajectoire de l'établissement afin d'ajuster, si nécessaire, le cap initial sans renoncer à l'ambition fondatrice : faire du CRR 93 Jack Ralite une véritable école des apprentissages artistiques, exigeante, inclusive, émancipatrice et ouverte sur son territoire.

Les 10 points saillants de ce bilan à mi-parcours sont les suivants :

1. Le CRR 93 Jack Ralite a poursuivi la modernisation de ses modalités d'inscription, la clarification des tarifs et l'amélioration de l'accueil des familles, notamment via la prise de rendez-vous en ligne et une communication renforcée.
2. L'année probatoire a été consolidée avec de nouveaux ateliers, dont la danse, des outils de communication renouvelés et un accompagnement accru des élèves en difficulté ainsi que l'arrivée de nouveaux enseignants.
3. L'ouverture aux enfants en situation de handicap a progressé grâce à la transformation d'Autismus en parcours P3A2i, à la formation de référents, à la création d'outils de suivi et au développement de partenariats spécialisés.
4. Les pratiques collectives vocales et instrumentales ont fortement été développées (chœurs, ensembles, ateliers jazz, percussions), avec des aménagements de salles et l'investissement dans du nouveau matériel pour soutenir cette dynamique.
5. Les départements danse, théâtre, création/érudition et musique ancienne ont bénéficié d'un effort de structuration et se renforcent, tout en identifiant des besoins importants en espaces dédiés, en matériel et en visibilité.
6. Les cycles 2 et 3 continuent d'évoluer pour mieux répondre aux souhaits des élèves, favoriser la pratique collective, la création et l'orientation vers l'enseignement supérieur ou une pratique amateur exigeante.
7. L'éducation artistique et culturelle s'est déployée largement sur le territoire grâce aux parcours musique, à la classe tuyo, à la chorale inter-écoles et à divers projets inclusifs, touchant plusieurs milliers d'élèves d'Aubervilliers et de La Courneuve.
8. Les filières partenariales du secondaire (CHAM, CHAD, CHAT, double cursus au lycée Henri-Wallon) sont consolidées par des conventions retravaillées, des projets artistiques communs et une concertation renforcée avec l'Éducation nationale.
9. La vie au sein de l'établissement a évolué avec la prise en compte du handicap, la mise en place d'outils coopératifs, des actions en faveur de l'éco-responsabilité et la prise en compte des enjeux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.
10. Le CRR 93 Jack Ralite a renforcé son rayonnement national et international par de nombreux projets, tournées et partenariats, tout en recherchant de nouveaux financements et en prévoyant la création de postes clés, notamment en matière de handicap, de mécénat et de réseaux

Le conseil d'administration, après l'exposé oral détaillé effectué par la direction et les échanges l'ayant suivi,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte du bilan à mi-parcours du projet d'établissement 2023-2028 du CRR 93
Jack Ralite.

Membres	16
Votants	9
Suffrages exprimés	12
Votes pour	11
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée
 Rejetée

Fait à La Courneuve, le 09 décembre 2025

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration



